

2021_CT2_412

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - Approbation du programme de travaux pour la construction de la Déchèterie de la Calade à Aix-en-Provence

Le 30 septembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 septembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GARCIN Eric – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à GOURNES Jean-Pascal – DAGORNE Robert donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à TAULAN Francis – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GERARD Jacky donne pouvoir à BARRET Guy – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BUCHAUT Romain – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à VENTRON Amapola – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BIANCO Kayané – CORNO Jean-François – PAOLI Stéphane – RAMOND Bernard – SANNA Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Rapporteur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 30 Septembre 2021

06_3_10

■ Approbation du programme de travaux pour la construction de la Déchèterie de la Calade à Aix-en-Provence

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans quelques années, une Zone d'Aménagement Concerté (ci-après ZAC) va voir le jour sur la Commune d'Aix-en-Provence dans le secteur de la Calade à proximité de Puyricard où un emplacement d'une surface d'environ 10 000 m² y est réservé pour construire un équipement de type déchèterie.

Le site, éloigné des déchèteries existantes, est propice à la mise en place d'un tel équipement dans un secteur aujourd'hui mal desservi.

De plus, la Ville d'Aix-en-Provence avec près de 150 000 habitants n'a sur son territoire qu'une seule déchèterie qui collecte à elle seule 16 000 tonnes de déchets par an pour près de 100 000 visites.

Le Territoire du Pays d'Aix projette donc de construire une déchèterie sur cet emplacement avec pour objectif de créer un équipement nouvelle génération qui privilégie le réemploi avant toute autre forme de valorisation. L'enjeu est de changer l'image traditionnelle de la déchèterie et le regard que chacun porte sur les déchets avec l'idée de transformer les déchets des uns en ressources pour les autres.

En parallèle des études d'aménagement de la ZAC de la Calade, le Territoire du Pays d'Aix a réalisé une étude de faisabilité spécifique pour la construction d'un équipement innovant. Cette étude a permis de définir :

- Les flux concernés par le réemploi, quantités et qualités,
- Les flux valorisables et les filières de valorisation correspondantes,
- L'organisation de l'espace réemploi, matériaux et valorisation matière (moyens humains et matériels),
- Le dimensionnement des différents espaces,
- Plusieurs propositions d'aménagement du site tenant compte des contraintes qui ont été identifiées et de la réglementation des ICPE,
- Les estimations financières des différentes propositions et l'estimation des coûts de fonctionnement correspondants.

Métropole Aix-Marseille-Provence

L'aménagement proposé est le suivant :

- Bâtiment dédié au réemploi, indépendant de la déchèterie, situé à l'entrée de la parcelle : espace de 350 m² pour les objets réemployables, espace de 100 m² pour un repair café et un atelier de bricolage, espace de 250 m² de pré-tri et stockage des objets et matériaux avec parking déposants et visiteurs (15 places environ),
- Local pour les agents de déchèteries,
- Plusieurs alvéoles pour le vidage au sol des déchets bois, métaux, mobilier, végétaux, gravats, tout venant,
- Compacteur pour cartons et benne à plâtre,
- Locaux pour les déchets électriques et électroniques, les déchets dangereux, les pneumatiques,
- Alvéoles pour la mise à disposition des usagers de broyats de végétaux, de compost, de GNT recyclé, de matériaux de construction,
- Pont bascule en entrée et sortie,
- Bassin de rétention et aménagement paysager.

Des options d'aménagement pourraient être envisagées :

- Mise en place d'un auvent au-dessus des alvéoles (900 m²) avec panneaux photovoltaïques,
- Compacteurs pour certains flux (bois, métaux, tout venant),
- Léger décalage de hauteur (< 50 cm) entre la plateforme usagers et la plateforme d'exploitation (reprise facilitée des déchets par l'engin de chargement et renforcement de la sécurité des usagers).

La configuration du site avec une circulation des usagers au centre et des véhicules d'exploitation en périphérie permettra de séparer les flux de véhicules.

L'espace réemploi pourra être géré via une ressourcerie avec revente ou don de certains produits apportés ou être géré par les agents de déchèteries avec échange gratuit des objets déposés.

Le tonnage attendu est d'environ 16 000 tonnes annuelles pour 100 000 visites. Le tonnage réemployé (tonnage de déchets évités) est estimé à 800 tonnes par an.

Les travaux (hors options) sont estimés à 4 000 000 € HT.

Le Territoire du Pays d'Aix sera accompagné par un maître d'œuvre qui sera chargé de réaliser les missions nécessaires à l'aboutissement de cette opération. Le montant de l'ensemble des études (maîtrise d'œuvre, étude de sol) et missions annexes liées au chantier (contrôle technique, sécurité et protection de la santé des travailleurs) peut être estimé à 300 000 € HT.

Après une phase d'études d'environ un an, le dépôt du permis de construire et du dossier ICPE puis la procédure d'appel d'offres pour le marché travaux, les travaux pourraient démarrer en 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210930-2021_CT2_412-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement, déchets et cycle de l'eau du 22 septembre 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le programme de travaux de la construction de la déchèterie de la Calade sur la Commune d'Aix-en-Provence.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de travaux pour la construction de la déchèterie de la Calade à Aix-en-Provence pour un montant estimé de 4 300 000 € HT y compris les études.

Article 2 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer les pièces relatives à la ce dossier.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget Annexe Service Prévention Elimination des Déchets – Territoire du Pays d'Aix Autorisation de programme (AP) 2015218000 AP – Fonction : 7213 – Nature : 2031, 2128, 21728.

2021_CT2_412

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - Approbation du programme de travaux pour la construction de la Déchèterie de la Calade à Aix-en-Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Claudie HUBERT - Philippe KLEIN - Marc PENA - Anne-laure PETEL

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 13 OCT. 2021

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210930-2021_CT2_412-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021